

Décret n° 99 - 7 du 18 janvier 1999
déclarant close la session extraordinaire
du Conseil National de Transition

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-466 du 30 décembre 1998 portant convocation du Conseil National de Transition en session extraordinaire ;

Vu le décret n° 99 - 1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article unique.- Est déclarée close, le mardi 19 janvier 1999, la session extraordinaire du Conseil National de Transition ouverte le mardi 5 janvier 1999.

Fait à Brazzaville, le 18 janvier 1999

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication, chargé des relations
avec le Parlement, porte parole du Gouvernement,

François IBOVI.-